



Jeudi 13 juillet 2023

La Métropole du Grand Paris adopte définitivement à 96,3% son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) !

Ce jour, le Conseil de la Métropole du Grand Paris, sous la Présidence de Patrick OLLIER, a approuvé définitivement son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par 96,3% des suffrages.

Ce document d'urbanisme est le premier document de planification stratégique élaboré à l'échelle des 131 communes qui composent la Métropole du Grand Paris.

« C'est une étape historique pour la Métropole du Grand Paris puisque le SCoT est la colonne vertébrale de la Métropole pour les 15 années à venir. C'est un levier pour améliorer le rééquilibrage territorial, développer la biodiversité, fixer des règles de surface d'espaces verts de pleine terre, lutter contre la désimperméabilisation des sols et les îlots de chaleur... Ce travail, conduit en lien étroit avec les maires, leur permet de conserver la main sur la vision d'aménagement de leurs communes. Cet aboutissement de six années de travail a permis de trouver un chemin commun !

Je tiens à remercier Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence Territoriale, les maires et les élus de la Métropole qui, ensemble, ont su dépasser les clivages pour élaborer une vision métropolitaine partagée sur le long terme. » déclare Patrick OLLIER.

Le SCoT métropolitain, qui avait déjà fait l'objet d'un vote favorable à 94,2% en janvier 2022 au moment du premier arrêt, est le fruit d'une large concertation pilotée par Pierre-Yves MARTIN et organisée avec plus de **160 réunions** en 6 ans, 70 commissions, une vingtaine d'ateliers thématiques, des ateliers à destination des élus **et deux grandes phases de concertations avec le grand public**. Le SCoT s'est ainsi nourri de 1812 observations analysées, **64 avis de Personnes Publiques Associées et de 266 contributions issues de l'enquête publique en 2022**, ayant permis de partager, d'enrichir, compléter et ajuster les documents qui le composent.

Par ailleurs, une commission d'enquête avait délivré un avis favorable sur le projet du SCoT, le 4 janvier 2023, assorti de recommandations.

Les 12 orientations du SCoT métropolitain :

1. Conforter une Métropole polycentrique, économe en espaces et équilibrée dans la répartition de ses fonctions ;
2. Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle ;

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr



3. Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement ;
4. S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique ;
5. Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde
6. Offrir un parcours résidentiel à tous les Métropolitains ;
7. Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible ;
8. Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires ;
9. Confirmer la place de la Métropole comme une première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique ;
10. Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets ;
11. Organiser la transition énergétique ;
12. Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr